

**Compte-rendu du Comité de pilotage le 10 mai 2017 à Nogaro**

**Présents :**

Aurélie Belvèze, ADASEA32  
Guillaume Poincheval, DDT 32  
Patrick Ponge, SEPANSO 40  
Yannick Olivier, DREAL Nouvelle Aquitaine  
Alban Senegas, IRRIGADOUR  
Luc Requier, VIVADOUR  
Séverine Sayal, Conseil Départemental 32  
François Joncour, Agence de l'Eau Adour-Garonne, délégation Adour et Côtiers  
Matthieu Plouvier, Chambre d'agriculture 32  
Cornelia Weevers, SMA Izaute Midour  
Philippe Pean, MAISADOUR  
Christian Ducos, Conseil Départemental 40  
Karine Lieron, Conseil Départemental 32  
Gérard Castet, Institution Adour - Conseil Départemental 32  
Marie-Christine Fanget, DRAAF Occitane  
Pierre Scheercousse, Arbre et paysage 32  
Gwenaëlle Bousquet, DREAL de Bassin Adour-Garonne  
Thierry Vigneron, DDTM 40  
Bernard Guillemotonia, DDTM 40  
Dominique Barrère, AFB 40  
Jean-Yves Madec, Garant  
André Etchelecou, Garant  
Bernard Grihon, chambre d'agriculture des Landes  
Jean-Luc Capes, Chambre d'agriculture des Landes  
Didier Portelli, Institution Adour  
Véronique Michel, Institution Adour  
Mathilde Chaussecourte, Institution Adour  
Marie-Laure Pons, Institution Adour

**Excusés :**

Frédéric Perissat, Préfet des Landes  
Pierre Ory, Préfet du Gers  
Paul Carrère, Président de l'Institution Adour  
Sylviane Baudois, Association Bien Vivre dans le Gers  
Guillaume Girard, DRAAF Nouvelle Aquitaine  
Marjolaine Tausin, Fédération de pêche du Gers  
Maryline Beyris, Région Nouvelle Aquitaine

**1- Introduction de Gérard Castet, Vice-Président de l'Institution Adour, et membre de la CLE du SAGE Midouze - Présentation de l'ordre du jour**

**2- Présentation pour validation des règles de fonctionnement du comité de pilotage - Institution Adour**

Cf document joint - Règles adoptées à l'unanimité.

Interrogation des garants de la concertation : Quels sont les absents aujourd'hui, car ces règles doivent être validées par un comité de pilotage représentatif ?

IA : 2 APNE du Gers sont excusées : Bien Vivre dans le Gers et la Fédération de pêche du Gers. L'ADASEA 32 présente aujourd'hui rappelle qu'elle est également reconnue APNE.

### **3- Retour sur le premier cycle de la concertation : entretiens, atelier et réunion publique - Lisode et MC2 Consultants**

Remarques/discussions du copil :

- Vivadour : Il manque le volet social, avec les entreprises, les coopératives. En effet, il faut prendre en compte les activités ayant un lien avec l'irrigation sur les aspects économie et social. La réflexion du projet de territoire doit être élargie sur ces aspects. IA : Le volet socio-économique est abordé dans le diagnostic socio-économique, présenté dans le point suivant à l'ordre du jour du copil. Ici il s'agit de retranscrire les thèmes et problématiques abordés par les acteurs lors de la concertation, ce n'est pas un état des lieux exhaustif.
- DRAAF Occitanie : Il faut inviter les industriels de l'agro-alimentaire et les coopératives aux ateliers et aux réunions publiques (repenser la composition de ces instances). IA : Les réunions publiques sont ouvertes, il n'y a pas de listes d'invités. Les industriels via les coopératives sont déjà invités aux ateliers de la concertation.
- Maisadour : Les acteurs de l'agroalimentaire ne se sont pas sentis concernés jusqu'à présent, car les coopératives n'ont pas bien su les mobiliser, expliquer la démarche. C'est un point de communication à améliorer.
- Chambre d'agriculture du Gers : Il faut garder à l'esprit que le bassin versant du Midou(r) est un territoire agricole, comprenant également les concessionnaires agricoles, les petits magasins, les services publics en dépendant ; le volet socioéconomique est plus large que la simple prise en compte des coopératives et des agriculteurs.
- L'IA rappelle que les coopératives et les agriculteurs étaient invités au premier atelier de la concertation le 7 mars 2017. Tous les participants ont regretté l'absence des irrigants ce jour-là. Les deux chambres d'agriculture étaient représentées par des techniciens.
- Chambre d'agriculture du Gers : Concernant le changement de pratiques, il faut noter que l'agriculture biologique, tout comme l'agriculture conventionnelle, a besoin d'eau. Sur la problématique des petites ou des grandes retenues, créer beaucoup de petites retenues coûte plus cher que créer une grande retenue, car une grande retenue est plus facile à gérer, l'IA en tant que propriétaire et gestionnaire de grandes retenues a un retour d'expérience sur ce sujet.
- Chambre d'agriculture des Landes : Pour répondre au déficit, il faudra cumuler plusieurs solutions sur le bassin. Pour les sous-bassins ou les affluents, de petits ouvrages seront plus intéressants à créer ou à mobiliser.
- Vivadour : Est-ce que des études socio-économiques existent déjà ?

### **4- Présentation du diagnostic socio-économique - SCE Aménagement et Environnement**

*Il est rappelé que le rapport du diagnostic socio-économique a été transmis aux membres du comité technique pour validation avant envoi au comité de pilotage. Suite à la réunion d'aujourd'hui, les membres du comité de pilotage peuvent envoyer leurs remarques sur ce rapport à Marie-Laure Pons afin de le mettre à jour.*

Remarques/discussion du copil sur la présentation et le rapport :

- Contexte socio-économique général :
  - o Une dynamique démographique croissante liée au solde migratoire de + 1%/an depuis 1999, mais qui est inférieure à la moyenne landaise
  - o Le nombre d'emplois augmente depuis 2008 - quel secteur d'activité tire vers le haut ? L'industrie et les services
  - o Comme indiqué dans le rapport, l'influence de Mont-de-Marsan a été prise en compte
  - o Le poids de l'agriculture est important sur le bassin versant du Midour par rapport à d'autres échelles (département, national)
  - o Le comité technique avait fait le choix d'exclure ou d'inclure Mont-de-Marsan selon les sujets : le comité de pilotage demande que la ville de Mont-de-Marsan soit traitée dans un encadré à part pour les volets évolution de la population, emplois, revenus

- Graphique page 8 du diaporama : l'industrie comprend le volet agroalimentaire (y compris la transformation des produits agricoles - produits issus ou non du BV) ; Mont-de-Marsan a un impact significatif sur le secteur Commerce, transports et services divers (nombreux commerces à Mont-de-Marsan - Etude Sepanso 40 : dans les Landes, la superficie commerciale par habitant est de 3 fois la moyenne nationale)
- Agriculture - page 11 du diaporama : La viticulture n'apparaît pas autour de Villeneuve-de-Marsan et du secteur de l'Armagnac : cela résulte du principe de lissage de l'orientation technico-économique. Cependant il s'agit d'une microculture très connue. Il faut donc faire apparaître l'Armagnac sur cette carte ; Graphique Nombre d'exploitations par orientation technico-économique : les limites à prendre en compte : les communes avec moins de 4 exploitations agricoles. 27 % de secret statistique : selon la DRAAF Occitanie les données sont disponibles et seront transmises au bureau d'études.
- Agriculture et irrigation - page 13 du diaporama : Ne pas utiliser les données transmises par la DRAAF Occitanie (source PAC, données non fiables car application de taux moyens à la commune pour certaines communes), utiliser seulement les données d'Irrigadour pour les surfaces autorisées. Volume de prélèvement : de la même façon utiliser les données d'Irrigadour disponibles. SCE précise que les données présentées ont été transmises par l'AEAG. En commentaire des données, il faut indiquer que les prélèvements varient selon les conditions climatiques et avec l'influence des arrêtés préfectoraux de restriction. Ces éléments figurent dans le rapport. Vérifier si la vigne est comptée dans les cultures sèches. A préciser : le Midour est chaque année en déficit.
- Industrie - page 17 du diaporama : Expliquer la croissance de 28 % observée depuis 2011 : quel secteur industriel est concerné ? Pour cette thématique, la ville de Mont-de-Marsan n'a pas été prise en compte (décision du comité technique).
- Industrie - page 18 du diaporama : Il n'y a pas de prélèvements industriels dans le milieu naturel, les prélèvements sont réalisés dans le réseau public d'eau potable.
- Activités de loisir et de tourisme - page 23 du diaporama : Les chiffres issus de l'étude Fédération Nationale de la Pêche en France de 2012, transmise par les fédérations de pêche ne correspondent pas à la réalité du bassin versant selon le comité de pilotage - à revoir avec les présidents d'associations de pêche locales. Même remarque pour la chasse et les chiffres issus de l'étude de la Fédération Nationale des Chasseurs de 2015 (page 24 du diaporama).
- L'association Arbre et paysage 32 demande la prise en compte de l'Arbre de par son intérêt pour la pêche, la chasse et le tourisme, avec la biodiversité et des paysages de qualité. L'Arbre rend donc des services écosystémiques. Il faut faire figurer dans le projet de territoire la perte de linéaire arboré. La Chambre d'agriculture du Gers précise qu'il n'y a pas de déboisement massif à l'ouest du département du Gers et donc sur le BV du Midour.
- Maisadour a travaillé sur la capacité nourricière des exploitations : les contacter pour récupérer des données à faire figurer dans le diagnostic.
- Arbre et Paysage 32 : Pour évoluer vers des pratiques agroécologiques, la préservation des sols, les économies d'eau, la gestion durable des ressources et la création de nouvelles ressources, il faut faire un inventaire des pratiques agricoles, la rotation des cultures, l'évolution des pratiques agricoles, et le potentiel d'évolution existant. Ex : enjeu de l'Arbre pour l'agriculture, la biodiversité, la qualité de l'eau et enjeu de la couverture végétale des parcelles.
- L'étude sur les solutions prospectives peut être appuyé par Maisadour.
- Chambre d'agriculture du Gers - IA : Lors des ateliers a été posée la question du devenir des prairies et des exploitations concernées par l'élevage (notamment dans la partie amont du BV).
- Vivadour : Il faut tenir compte de la présence de sols hydromorphes sur le BV.
- Chambre d'agriculture des Landes : Il faut tenir compte de l'évolution de la sylviculture, avec le boisement des terres agricoles.
- Un travail est à engager avec les syndicats de rivière sur la problématique du lien entre l'Arbre et la rivière.

## **5- Présentation du travail d'expertise sur les études quantitatives mené par le comité technique - Institution Adour**

Cf diaporama - Pas de remarque

## **6- Présentation des résultats du scénario climatique de l'étude prospective Adour 2050 - Institution Adour**

Cf diaporama - Pas de remarque

## **7- Actions de meilleure gestion et d'économies d'eau (point non présenté mais envoi des diaporamas associés)**

- Dossier de candidature déposé par Irrigadour à l'appel à projets Economies d'eau agricoles de l'AEAG - cf diaporama
- Actions pouvant faire l'objet d'une demande de financement au titre du projet de territoire par l'IA - cf diaporama

## **8- Intervention des garants**

Le bilan d'étape de la concertation est globalement positif.

Les garants sont associés à l'ensemble du processus notamment aux réunions du comité technique. Il est à noter le sérieux appliqué à l'élaboration de l'état des lieux. Il est rappelé l'importance d'avoir un état des lieux complet et honnête. La réunion publique s'est très bien déroulée, une vraie réunion publique, ouverte à tout le monde, avec une bonne participation, comme le souhaitent les garants. Ils avouent avoir été intrigués par l'organisation proposée pour l'atelier et la réunion publique (travaux en sous-groupes, avec des cartes), mais reconnaissent que cette méthode de concertation a été très efficace et propice au dialogue, avec des participants constructifs. Ils demandent à ce que les observations des participants soient intégrées à l'état des lieux.

Une interrogation demeure : Le calendrier en termes de délai pour intégrer cet état des lieux à la concertation, et avec une fin prévue pour le projet de territoire en juin 2018. Nous sommes encore dans la première phase d'état des lieux, mais il est nécessaire de disposer de données fiables et exactes. Le pré-rapport de l'état des lieux devra être partagé et discuté par tout le monde. Il faut accélérer le rythme.

## **9- Conclusion par Gérard Castet**

Monsieur Castet remercie les personnes présentes. Les diaporamas présentés seront transmis en pièces jointes du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage.

A retenir les prochaines échéances : l'atelier de la concertation le 30 mai à Aignan, et la réunion publique le 5 juillet à Arthez d'Armagnac.